



Syndicat CGT Transgourmet Saint Martin de Crau

DROIT DE RETRAIT :

les Salariés de Transgourmet ont gagné !

Au mois d'octobre 2011, 36 salariés de Transgourmet, dont la grande majorité sont syndiqués à la CGT, avec leur Syndicat, ont décidé d'exercer leur « droit retrait » parce qu'ils considéraient que les conditions de travail imposées par la direction étaient telles qu'elles mettaient en danger leur sécurité, leur intégrité, leur vie même : 78 accidents de travail en un an, un salarié décédé, un autre gravement blessé, voilà qui justifiait grandement leur décision.

La direction a immédiatement réagi : 36 mises à pied sans salaire, 36 procédures de licenciement, sanctionnant ainsi le « droit de retrait », droit fondamental pour tous les salariés lorsqu'ils craignent pour leur vie au travail.

Fin octobre 2011, après un mois de lutte, les 36 salariés, avec les organisations de la CGT et la mobilisation exemplaire des Syndicats CGT d'Arles et de Saint Martin de Crau, ont **obligé la direction à renoncer à la procédure de licenciement pour faute grave qu'elle avait engagée pour chacun d'entre eux.**

**1^{ère} victoire pour les salariés et la CGT,
1^{ère} sanction pour la direction !**

Aujourd'hui, après un an de procédure et de lutte acharnée, le Conseil des Prud'hommes d'Arles, saisi par les salariés pour faire reconnaître leur droit à l'exercice du « droit de retrait », vient de rendre sa décision :

**« le droit de retrait exercé par les 36 salariés de Transgourmet EST LICITE »
« la mise à pied disciplinaire EST DECLAREE NULLE »
« La direction EST CONDAMNEE A REMBOURSER
les pertes de salaire et de congés payés »**

**2^{ème} victoire pour les salariés et la CGT,
2^{ème} sanction pour la direction !**

A l'heure où le Medef monte au créneau pour imposer au monde du travail son vieux rêve : mettre au rencart la totalité du Code du Travail et les acquis sociaux gagnés de âpres luttes, cette sanction à la direction de Transgourmet éclabousse ceux qui, dans les zones industrielles de Saint Martin de Crau et d'ailleurs, voudraient imposer LEUR LOI, mettant l'argent public qu'ils reçoivent au service de leurs seuls intérêts, avec la ferme volonté de transformer les zones industrielles en zones de non droit pour les salariés.

**ALORS OUI, UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES SALARIES DE
TRANSGOURMET ET POUR TOUS LES SALARIES
QUI VOIENT AINSI UN DROIT FONDAMENTAL RESPECTE
ET DONT ILS POURRONT USER CHAQUE FOIS QU'ILS LE JUGERONT UTILE !**

La lutte paie !